

REPUBLIQUE FRANCAISE

- ASA DES CANAUX DE MEAILLES (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 29040212200011

POSTE COMPTABLE : 004001

REPUBLIQUE FRANCAISE
Reçu en Sous-Prefecture de Castellane le

/ 2 AVR. 2015

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : ASA DES CANAUX DE MEAILLES (3)

ANNEE 2015

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	21
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	27
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	29

ASA DES CANAUX DE MEAILLES - ASA DES CANAUX DE MEAILLES - BP - 2015

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de règle simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	ASA DES CANAUX DE MEAILLES ASA DES CANAUX DE MEAILLES	BP 2015
-------------------	------------------------------------------------------------------------	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :		0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :		0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :		

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population		0	0
2 Produit des impositions directes/population		0	0
3 Recettes réelles de fonctionnement/population		0	0
4 Dépenses d'équipement brut/population		0	0
5 Encours de dette/population		0	0
6 DGF/population		0	0
7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		0	0
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		0	0
9 Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		0	0
10 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le volet du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	22 674,84	7 300,00
	+	+	+
RÉPOTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCEDENT (2)	0,00	0,00
RÉPOTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 15 374,84
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	22 674,84	22 674,84
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 256,02	0,00
	+	+	+
RÉPOTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCEDENT (2)	0,00	0,00
RÉPOTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 256,02
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 256,02	1 256,02
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	23 930,86	23 930,86

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES						II A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	17 360,00	0,00	21 844,84	21 844,84	21 844,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00	0,00	400,00	400,00	400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		17 410,00	0,00	22 244,84	22 244,84	22 244,84
66	Charges financières	190,00	0,00	230,00	230,00	230,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 600,00	0,00	22 674,84	22 674,84	22 674,84
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		17 600,00	0,00	22 674,84	22 674,84	22 674,84
+						
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						22 674,84
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes d'	7 300,00	0,00	7 300,00	7 300,00	7 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		7 300,00	0,00	7 300,00	7 300,00	7 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 300,00	0,00	7 300,00	7 300,00	7 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		7 300,00	0,00	7 300,00	7 300,00	7 300,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)						15 374,84
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						22 674,84

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
----------------------------------------------------------------------------------	------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ASA DES CANAUX DE MEAILLES - ASA DES CANAUX DE MEAILLES - BP - 2015

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021 + DI\ 040 - RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042 + DI\ 041 - RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					II
					A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 170,00	0,00	266,02	266,02	266,02
Total des opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 170,00	0,00	266,02	266,02	266,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	930,00	0,00	990,00	990,00	990,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		930,00	0,00	990,00	990,00	990,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 100,00	0,00	1 256,02	1 256,02	1 256,02
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 100,00	0,00	1 256,02	1 256,02	1 256,02

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
---------------------------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 256,02
-----------------------------------------------------	-----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Viréement de la section de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
					+	
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	1 255,02
					=	
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 255,02

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
----------------------------------------------------------------------------------	------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs reprises dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de biens figuré sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	21 844,84		21 844,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	400,00		400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	230,00	0,00	230,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		22 674,84	0,00	22 674,84

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 674,84
------------------------------------------------------	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	990,00	0,00	990,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	266,02	0,00	266,02
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréciat° comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréciat° comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 256,02	0,00	1 256,02

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
-----------------------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 256,02
-----------------------------------------------------	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En récette, il trace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET			B2
2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)			
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70 Produits services, domaine et ventes div	7 300,00		7 300,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Travaux en régie		0,00	0,00
73 Impôts et taxes	0,00		0,00
74 Dotations et participations	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	7 300,00	0,00	7 300,00
+			
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE			15 374,84
=			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			22 674,84
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6)	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	(7)	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3... Stocks	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00
+			
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE			1 258,02
+			
AFFECTATION AU COMPTE 1068			0,00
=			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			1 258,02

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV AB).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	17 360,00	21 844,84	21 844,84
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	2 500,00	2 500,00	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 150,00	1 200,00	1 200,00
6064	Fournitures administratives	200,00	200,00	200,00
613	Locations	500,00	500,00	500,00
61523	Entretien voies et réseaux	7 650,00	11 924,84	11 924,84
616	Primes d'assurances	280,00	300,00	300,00
618	Divers	0,00	200,00	200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 080,00	4 100,00	4 100,00
623	Publicité, publicat*, relations publique	100,00	100,00	100,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat*	100,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	300,00	300,00	300,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	100,00	120,00	120,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	200,00	200,00	200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50,00	400,00	400,00
6541	Créances admises en non-valeur	50,00	300,00	300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	100,00	100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		17 410,00	22 244,84	22 244,84
66	Charges financières (b)	190,00	230,00	230,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	190,00	130,00	130,00
6688	Autres	0,00	100,00	100,00
67	Charges exceptionnelles (c)	200,00	200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (8)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		17 800,00	22 674,84	22 674,84
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (7)(8)(9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 800,00	22 674,84	22 674,84
+				
RESTES A REALISER N-1 (11)				0,00
+				
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (11)				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				22 674,84

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modèles de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				III A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	7 300,00	7 300,00	7 300,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	7 300,00	0,00	0,00
70685	Redevances syndicales (ASP)	0,00	7 300,00	7 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		7 300,00	7 300,00	7 300,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 300,00	7 300,00	7 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)(7)(8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 300,00	7 300,00	7 300,00
+				
RESTES A REALISER N-1 (10)				0,00
+				
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)				15 374,84
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				22 674,84

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				III B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 170,00	266,02	266,02
231	Immobilisations corporelles en cours	1 170,00	266,02	266,02
Total des dépenses d'équipement		1 170,00	266,02	266,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	930,00	990,00	990,00
1641	Emprunts en euros	930,00	990,00	990,00
18	Compte de liaison : affectat ¹ (BA,règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ² et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		930,00	990,00	990,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 100,00	1 256,02	1 256,02
040	Opérat ³ ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 100,00	1 256,02	1 256,02
+				
RESTES A REALISER N-1 (11)				0,00
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (11)				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 256,02

(1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliquée par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RI 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 40 et 53 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
136	Autres subvent° Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6)(7)(8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	1 256,02
-----------------------------------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 256,02
-----------------------------------------------------	-----------------

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 – DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 152 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 – RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1		
			Intérêts (3)	Rendement du litige	Encours restant du au 01/01/N
5101 Avances du Trésor					
5102 Avances de trésorerie					
51031 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
45507013050	17/11/20001	10 671,43	10 671,43	183,50	929,36
5104 Billets de trésorerie					
5106 Autres crédits de trésorerie					
5110 Crédits de trésorerie (Total)		10 671,43	10 671,43	183,50	929,36
					2 035,23

[1] Circulaire n° NOR : INTDU920071C du 22/02/1980.

[2] Indiquer la date de la décision d'autorisation de réaliser la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'organisme délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

[3] Il s'agit des intérêts comparables au compte 6015, sauf pour les organiques assurés d'une option de litige sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comparabilisés au compte 6013.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Taux actuelisé (5)	Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- risse- ment (7)	Posibilité de rembour- sement anticipi- é (8)	Caté- gorie d'em- prun- teur (9)
163 Emprunte obligataire [Total]					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit [Total]							10,671,43							
1641 Emprunts en euros [Total]								10,671,43						
43507013830	CREDIT AGRICOLE P.C.A.	17/11/2001	2002-09-07	07/06/2002	10,671,43	F			6,200	6,200	Euro		A	P
1643 Emprunts en devises [Total]								0,00						
16441 Emprunts assortis d'une option de ligne ou ligne de franchise [Total]								0,00						
165 Dépôts et cautions encaissés [Total]								0,00						
167 Emprunts et dettes assorties de conditions particulières [Total]								0,00						
1671 Avances consolides du Trésor (total)								0,00						
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor [Total]								0,00						
1675 Dettes pour MEF et PPA [Total]								0,00						
1676 Dettes envers local/ménages/entreprises [Total]								0,00						
1679 Autres emprunts et dettes assimilées								0,00						
1680 Emprunts et dettes assimilées (Total)								0,00						

ASA DES CANAUX DE MEAILES - ASA DES CANAUX DE MEAILES - BP - 2015

Nature [Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat]	Organisme préteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat			Taux initial	Période d'échéance des remboursements	Profil de rembour- sement	Possibilité de rembour- sement anticipé	Cal- endrier d'em- bourse- ment
				Type de taux clientèle	Niveau d'exposition (2)	Index (4)					
1601 Autres emprunts (total)					0,00						
1602 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00						
1607 Autres dettes (total)					0,00						
Total général					10 671,43						

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner si les types d'intérêt (ex : EuroBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau du taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fixe, X pour autres à préciser.

(8) Calculé d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulation ILOC31015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****IV****A2.2****A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Couverte ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du crédit O/N	Durée restante [en années] (13)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
									Emprunts et dettes au 01/01/N	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)	0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)	0,00			2 635,23					986,98	126,18	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)	0,00			2 635,23					986,98	126,18	0,00
43507013830	0,00		A-1	2 635,23	1,71	F	1,200	0,00	126,18	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)	0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts suscrits d'une option de change sur l'igne de nécessité (Total) (9)	0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)	0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)	0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consoliddées du Trésor (Total)	0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)	0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (Total)	0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)	0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)	0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)	0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)	0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)	0,00			0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)	0,00			0,00					0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverte ? O/N (10)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N (10)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice	
				Durée résiduelle (en années) (12)	Type de taux (12)	Niveau de taux d'intérêt à la date de verse- ment du budget (14)	Capital (13)	Charges d'intérêt (15)
Total général			0,00		2.005,23			916,98
							120,18	0,00
								0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire mention le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la "prologue" de la circulaire DCB/1311/07/C du 26/06/2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 60.111 = intérêts régis à l'échéance + intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 618.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement versés au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 705.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

		IV	
		C1	
C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			
GRADES OU EMPLOIS (1)		CATEGORIES (2)	
		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTD950102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue pour la délibération créant l'emploi.

(4) Effectifs physiques : quotient de temps de travail • période d'activité dans l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotient de travail = 100 %) présent tout au long correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotient de travail = 60 %) présent tout l'année correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotient de travail = 60 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,6 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un poste d'emploi existant, « emplois sporadiques » rigés par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 mod.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR (1)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,

TECH : Technique,

URB : Urbainisme (dont aménagement urbain).

S : Social,

MS : Médecin-social,

MT : Médico-technique,

SP : Sport,

CULT : Culturel,

ANIM : Animations,

PA : Police,

CIR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)).

- (4) CONTRAT : Meilleur contrat (sel du 26 Janvier 1914 modifiée) :
- 3-4 : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité,
 - 3-5 : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité,
 - 3-6 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indépendamment (maladie, maternité...), vacance temporaire d'un emploi,
 - 3-3-1 : absence d'un cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,
 - 3-3-2 : absence du niveau de la fonction publique les besoins des services ou la nature des fondations le justifient,
 - 3-3-3* : emplois de secrétaires des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil,
 - 3-3-4* : emplois de secrétaires des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %, de changement de bâtiment ou de surélévation d'un service public,
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel,
 - 3-5 : article 20 travailleurs handicapés catégorie C,
 - 3-6 : article 47 recrutements directs sur embauche l'officier nommé,
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus,
 - 110-2 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CI). Les contrats particuliers devront être balisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3B et 47 de la loi n° 84-53 du 26 Juillet 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un taux hors échelle, il convient de mentionner le chiffre concernant le taux de la loi 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/02/2015

Présenté par Le Président (1),

A MEAILLES, le 02/03/2015

Le Président,

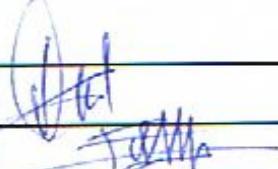
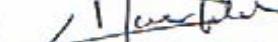
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A MEAILLES, le 02/03/2015

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Reçu en Sous-Prefecture de Castellane le

12 AVR. 2015

DELESSERT Henri	
EYFFRED Guy	
GABRIELICH Ludovic	
MAERFELD Charles	
PASCAL Bernard	
SAUVAN François	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A MEAILLES, le 02/03/2015

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Président.